

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 MAI 2022

**PRESENTS :** Mme Pascale BAVOUZET, M. Valéry JANVIER, M. François RULLAUD, Mme Nadine SALLÉ, M. Jean-Marie LAMY, M. Francis COLIN, M. Maxime AMBLARD, Mme Priscille VANHAY, Mme Catherine GIRAUD, Mme Anne-Marie BOIRON et Mr Cyril JOUBERT

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Marina PICARD-CAUSSE, Mme Nathalie JAMET, Mme Christelle DAIGURANDE (procuration à Mme Nadine SALLÉ), M Sylvain SCHULER (procuration à M Valéry JANVIER)

**SECRETAIRE :** Mme Nadine SALLÉ

N'ayant aucune remarque sur le compte-rendu du conseil du 15 mars 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATIONS :

**2022- 33 : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ** (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour une durée hebdomadaire de service de 35h.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle en secrétariat, comptabilité et justifier d'une solide maîtrise en informatique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382 (IB)- Indice majoré 352 (IM).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **2022-34 : DECISION MODIFICATIVE PETIT EQUIPEMENT**

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Fournitures de petit équipement				60632		8 000,00
Fonctionnement dépenses						8 000,00
			Solde			8 000,00
Emplois d'avenir				74712		8 000,00
Fonctionnement recettes						8 000,00
			Solde			8 000,00

### **2022-35 : OBJET: PARTICIPATION AU SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES D'ARGENTON –SUR- CREUSE**

La Maire expose une erreur de transcription sur l'Annexe du Budget – B1.7- mentionnant les Syndicats et Subventions : Syndicat Intercommunal du Ramassage scolaire d'Argenton / Creuse

50,00 € au lieu de 70,00 €. Après délibération, le Conseil Municipal accepte la participation au Syndicat Intercommunal du Ramassage scolaire d'Argenton / Creuse pour un montant de 70 € et non de 50 € comme mentionné à l'annexe du budget. Les crédits ont bien été budgétisés au compte 6554.

Fin de séance : 21h00

Le prochain conseil est fixé au jeudi 23 juin à 20 h.



Po, La Maire

La 2<sup>ème</sup> adjointe

Nadine SALLÉ

## QUESTIONS DIVERSES – CM DU 12 MAI 2022

- La Tremblère
  - Compte-rendu de la venue de Mme MOUNIER DEGOUVILLE- Présentation des différentes possibilités de reconversion du Château de la Tremblère telles que MARPA, EHPAD, résidence autonome, habitat inclusif... mais aucune des pistes proposées n'est rentable
  - Visite du Château avec Mr ALLEGRE en prévision de leur départ. Le préfabriqué va être enlevé.
  - Contact avec Mr LONGEIN de l'OPAC – en attente d'une date de RDV.
  - Récupération du château le 01 juillet
  
- La boulangerie :
  - La première demande de prêt a été refusée par la banque populaire. Deuxième demande auprès du CA : prêt accordé mais la société de caution ne suit pas.
  - Indre Initiative a accordé un prêt à 0 %
  - demande de crédit-bail pour le matériel. En attente de l'accord de la banque.
  
- Ecole à énergie positive
  - réunion le jeudi 2 juin à 10h et à 14h avec les potentiels financeurs



